



Disraeli

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 716

Entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 716 amendant le règlement de zonage numéro 641 est entré en vigueur le 13 mai 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.

Ce règlement a pour effet de modifier la grille de zonage RC-33 afin de permettre l'entreposage libre-service dans cette zone.

Une copie du règlement numéro 716 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 13^e jour de mai 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 13^e jour du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de mai 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière